

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice 14 L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin,
Présents 12 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C.
BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D.
POULAT JP. THELISSON G.

EXCUSÉ : M. et MME GREGOIRE B. PADEL S.

PROCURATION : M. GREGOIRE B. a donné procuration à M. GRANJON X.
MME PADEL S. a donné procuration à MME GANDIN C.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. GIANDOLINI D.

OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS PRIX-QUALITE 2022 DU SERVICE EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

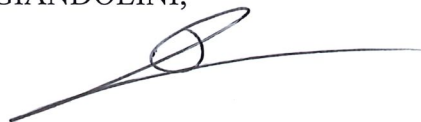
Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GRAMMOND.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
D. GIANDOLINI,



Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 15 juin 2023
Publié le 15 juin 2023